

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal de l'AIEM

Séance du 17 juin 2009

Présidence : M. François Bourqui

Le Conseil Intercommunal

Vu le préavis AIEM 06.09/1 **Comptes 2008**,

Vu les comptes et le rapport de gestion présentés par le Comité de direction,

Entendu le rapport de la commission de gestion,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

A décidé

D'approuver les comptes de l'AIEM arrêtés au 31 décembre 2008 et de donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2008.

Ainsi délibéré en séance du 17 juin 2009.

Pour extrait conforme, l'attestent :

Le Président :
François Bourqui

La Secrétaire :
Eliane Fonjallaz